

ASSOCIATION « les Ages »

Maisons de Retraite St Elisabeth de BETHINES, LA PUYE et St André à St PIERRE de MAILLE

Le 16 juillet 2016

Lettre aux Filles de la Croix,

Les directrices et directeurs des maisons de retraite, depuis bien longtemps déjà, se sentent fortement appartenir à la famille Filles de la Croix avant même que ce terme ne soit couramment employé. Nous sommes de la même famille par notre engagement à assurer la mission confiée par contrat de travail, mission qui réside dans la direction, la responsabilité de l'un ou de plusieurs de vos établissements médico-sociaux et qui dépasse très largement la simple relation contractuelle. Ce moment de chapitre m'offre l'occasion de souligner, si vous me le permettez, les capacités propres ou communes que notre famille a été, est et sera capable de développer.

Tout d'abord, et sans ordre de priorité ou d'importance:

- notre capacité à organiser des rapprochements (La Puye/Béthines/SPMaillé, Nay/Igon/Pau, Ustaritz et Cambo.....). Rapprochements administratifs, juridiques qui sont chacun le fruit du travail des femmes et des hommes œuvrant ensemble dans l'esprit et selon les valeurs familiales.

-notre capacité à partager les espaces et affirmer clairement et sans ambiguïté notre volonté commune de ne pas créer de nouvelles cloisons, murs ou portes infranchissables

-notre capacité à construire, rénover, développer, re-distribuer au moyen des outils juridiques de cette époque (baux, conventions....) qui nous engagent avec des acteurs pour certains historiquement très éloignés de notre famille

-notre capacité à intégrer, se voir imposer, de multiples et interminables règles sécuritaires et organisationnelles qui souvent remettent en question habitudes de vie, de travail et de mouvement tout en redéfinissant nos, surtout vos, espaces de vie

-notre capacité à nous remettre en question de façon plus générale à nous dire les choses y compris celles qui à un moment donné ne sont pas exactement celles que nous préférons entendre

-notre capacité à accueillir des personnes âgées dans le respect des différences et en prenant en compte les pathologies propres, en proposant la formule de prise en charge qui semble la mieux adaptée tout en faisant face aux nouveaux défis que nous posent la société et le législateur

-notre capacité à accueillir les personnes de tous profils professionnels et personnels et parfois si loin de l'unité et de l'esprit qui nous anime. Capacité aussi, qui doit être la nôtre, de pouvoir se défaire de la relation contractuelle quand les conditions de collaboration ne sont plus réunies

Enfin, tout simplement dans un cadre réglementaire caractérisé par son extrême complexité à assurer ensemble laïcs et religieuses réunis au sein des conseils d'administration, la fonction d'EMPLOYEURS, apporteurs de travail, de revenus aux populations sur les territoires de nos entreprises.

A la supérieure générale, fort probablement présente parmi vous, que ce chapitre révélera, je veux simplement dire que les portes des établissements médico-sociaux de la famille Filles de la Croix lui seront grandes ouvertes. Elle y sera reçue en simple membre de la famille tout comme l'ensemble de ses sœurs et tout comme l'ont été les supérieures précédentes. Nos établissements sont des lieux ouverts à tous, ou ensemble nous souhaitons continuer à donner de la vie aux années dans la continuité de l'œuvre de vos fondateurs.

Je vous remercie.

LAMY Jean-Michel

Chapitre Général des Filles de la Croix La Puye 2016

20, route de Paizay le Sec 86260 LA PUYE

Tel : 05 49 46 41 23 - Fax : 05 49 46 60 95 - e mail : M.D.RETRAITE.LAPUYE@wanadoo.fr

Association d'origine congréganiste à but non lucratif reconnue d'intérêt général